

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

pour bénéficier du Fonds de soutien aux ABC

mis en place par le Fonds de Dotation pour la Biodiversité

Candidature présentée par :

GUIPEL
CCVI du VAL D'Ille



Dossier complet à retourner à :

Fonds de Dotation pour la Biodiversité - Appel à projets « Fonds de soutien aux ABC » - Tour NOVA – 71, Boulevard National-92250 LA GARENNE COLOMBES

Contacts :

Valentin PACAUT – Chargé de mission scientifique – 06 71 80 32 68 – vp@fdbiodiversite.org

Partie I – Présentation de la commune

Description de la commune

Nom de la commune : **GUIPEL**

Code postal : **35440**

Région administrative : **RENNES**

Superficie de la commune : **25 km²**

Nombre d'habitants : **1690**

Nom du Maire : **Mr Christian ROGER**

Adresse de la mairie : **40 rue de la liberté**

Numéro de téléphone de la mairie : **02/99/69/65/35**

Adresse mail de la mairie : **mairie@guipel.fr**

Contact « ABC » de la commune

Nom de la personne qui sera responsable du projet ABC dans la commune (si différent de celui du maire) : **Mme CorradiniMochet Claudine**

Fonction : **conseillère déléguée à l'environnement**

Numéro de téléphone : **02 99 69 74 74**

Adresse mail : **claudinecorradini57@orange.fr**

Engagement de la commune en faveur de la biodiversité

En dehors des ABC, votre commune a-t-elle déjà mis en place des actions ou stratégies en faveur de la biodiversité sur son territoire ? Si oui, lesquelles.

1. Gestion différenciée des espaces verts communaux : zéro phyto (depuis 2009), écopâturage zones humides par moutons et vaches Highland (annexe 1), utilisation de paillage de bois local et des plantes couvre-sol pour limiter les opérations de désherbage, utilisation d'essences locales pour toutes les plantations réalisées par la Mairie, fauchage tardif des bords de routes (en partenariat avec la communauté de communes), jachères fleuries et mellifères sur terrains en friche et aussi lors d'aménagements urbains.

2. Prise en compte des éléments de la trame verte et bleue dans le plan local d'urbanisme (il s'agit d'un des premiers PLU de type « Grenelle II » de la communauté de communes) : préservation des terres agricoles par un zonage approprié, identification des haies bocagères et des espaces boisés au titre de la Loi Paysage ou l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme, consommation modérée de foncier par des constructions dans les « dents creuses » prioritairement.

3. Participation à l'élaboration d'un schéma local de la Trame verte et bleue intercommunale, en partenariat avec la communauté de communes du Val d'Ille. L'objectif était de déterminer les continuités écologiques entre les espaces naturels de la commune et ceux des communes voisines, les principaux corridors écologiques qui traversent la commune, les réservoirs de biodiversité ainsi que les principaux obstacles à la continuité écologique (Annexe 2).

4. Participation à un programme de reconstitution du bocage dans le cadre d'actions collectives de plantation et entretien des haies (Breizh Bocage, en partenariat avec la communauté de communes) (Annexe 3).

5. Réalisation de plantations de fruitiers locaux (opération 1 bébé, 1 arbre) une trentaine tous les ans (Annexe 3).

6. Mise en place de refuges LPO (chouettes chevêche Athéna) et d'hôtels à insectes sur les espaces communaux.

7. Intégration d'une alimentation biologique et locale dans la restauration collective (cantine communale+EHPAD) qui marque le soutien à une agriculture respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

8. Investissement important au sein du syndicat de bassin versant de l'Ille et l'Illet pour la protection des milieux aquatiques (Annexe 4).

9. Organisation de nombreuses actions de sensibilisation et de communication autour de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, tout au long de l'année, en partenariat avec les associations locales, les écoles, les collectivités. En voici une partie :

- Semaine sans pesticides (bourse aux plantes, animations jardinage biologique)
- Fête de la Nature (Annexe 5)
- Journée des vergers (Annexe 6)
- ateliers de compostage, jardinage, taille et traitement écologique des fruitiers etc... (Annexe 7)

10. Adhérent à BRUDED (Bretagne Rural et Rurbaine pour le Développement Durable) : réseau d'échanges d'expériences de développement durable et solidaire (Annexe 8).

Par ailleurs, notre commune est signataire de plusieurs conventions et chartes :

- Convention des maires pour l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable
- Charte de la non utilisation des bois tropicaux issus des forêts primaires.
- Charte intercommunale de désherbage (Annexe 9)

Ces politiques ont-elles atteint les résultats attendus?

Oui, en partie.

Les pratiques des particuliers évoluent ; les gens intègrent mieux le concept zéro phyto et s'intéressent davantage à la réglementation (PLU).

Il y a moins de récriminations quant à la propreté des zones sensibles (cimetière, terrain de foot etc.).

La commune, en tant que collectivité faisant partie d'un territoire plus large (communauté de communes, département, Région), comprend mieux sa responsabilité par rapport à la reconstitution des zones de continuités écologiques, au maintien des réservoirs de biodiversité ou à la solidarité « amont/aval » dans le cadre des bassins versants.

Partie II – Projet proposé dans le cadre de l'ABC

Etat d'avancement de l'ABC de la commune

La mise en place d'un ABC se décline en plusieurs **étapes** proposées ci-dessous. **Veillez décrire par étape et selon l'avancée de votre ABC*** :

- les actions déjà menées par votre commune : Cf. [actions listées plus haut](#)
- les acteurs impliqués (association locale, bureau d'étude, ressource interne, service civique, citoyens, etc.) :
-
- Association locale de protection de l'environnement « La Ragole », association intercommunale de protection de l'environnement « CAC 21 », citoyens, ressources internes (services de la Mairie et de la communauté de communes, élu(e)s communaux qui souhaitent s'impliquer directement dans la démarche).
- une idée du budget dépensé ainsi que la part d'autofinancement par la commune :

10 000 euros environ comme budget, réparti comme suit :

30 % de financement par la commune, 20 % de financement par la communauté de communes (ingénierie pour monter le projet, le suivre et l'évaluer), 50 % de fonds de dotation pour la biodiversité.

- l'évaluation de la réussite de l'action

Nous tenons à préciser qu'il n'y a pas à ce jour d'Atlas de la biodiversité de la commune de Guipel.

Selon l'état d'avancement de l'ABC de la commune, veuillez compléter les points suivants :

1. Diagnostic des connaissances existantes (Cf bibliographie)

- compilation de l'information existante (documents de référence tels listes rouges et listes d'espèces protégées, atlas régionaux, données naturalistes existantes...)
- Atlas botanique flore Ille-et-Vilaine par Mr Louis Diard (Edition Conseil Général 35 – 2007)

-Informations sur les 9 Milieux Naturels d'Intérêt Écologique¹ existants sur la commune.

2. Planification de la démarche

- définition des objectifs

- 1/ réaliser un inventaire faune/flore des zones urbaines de la commune (bourg et abords du bourg) pour des groupes d'espèces bien définis : insectes, micro-mammifères et oiseaux.
- 2/ comparer les résultats obtenus dans ces zones « urbaines » avec les espèces présentes dans les MNIE.
- 3/ définir des mesures d'aménagement ou gestion des espaces afin de faciliter le déplacement ou le maintien de ces espèces.

Cela est cohérent avec la démarche initiale de la commune qui a été de commencer par « montrer » l'exemple de ce qui peut être fait sur les espaces communaux pour améliorer la biodiversité. Et comme les espaces communaux sont notamment dans le bourg, il en va de soi de montrer maintenant qu'il y a une vraie biodiversité qui s'y développe. Puis, l'idée est de montrer que soit il y a des espèces dans le MNIE qui ne se retrouvent pas dans la zone urbaine (et dans ce cas, comment fait-on pour leur faciliter le déplacement, le passage?) soit qu'il y a les mêmes espèces dans les MNIE que dans les zones urbaines (et dans ce cas, comment fait-on pour leur faciliter le séjour, les zones de reproduction, alimentation?)

- identification des acteurs

-Mairie (élus et agents), associations locales, citoyens et écoles.

- préparation de la phase terrain par l'analyse de l'information existante (analyse des données physiques : géologiques et topographiques et analyse des photos aériennes, choix des bio indicateurs à inventorier)

- calendrier des actions

1/mise en place d'un comité d'usagers volontaires

¹ Les Milieux Naturels d'Intérêt Écologique sont des milieux « sources » nécessaires à la survie des espèces ; ils ont servi à la réalisation d'une cartographie de la trame verte et bleue du Pays de Rennes et de la communauté de communes du Val d'Ille. Les inventaires faune/flore de ces milieux sont réalisés par le syndicat mixte du SCOT du Pays de Rennes. Une mise à jour des inventaires est prévu courant 2015.

2/compilation des données existantes + recueil de nouvelles connaissances terrain sur 2015.

3/en parallèle du point 2/, organisation d'inventaires participatifs des espèces avec les habitants du bourg, les enfants de écoles, pour qu'ils comprennent la démarche. Cet inventaire suppose l'intervention de naturalistes (association Ligue de Protection des Oiseaux 35, Bretagne Vivante).

4/validation d'un ABC au cours de l'année 2016 par le Conseil Municipal.

5/poursuite de l'action sur les années suivantes.

3. Réalisation du diagnostic écologique

- volet flore/habitat
- volet inventaires faunistiques
- identification, hiérarchisation et cartographie des enjeux
- autre action

4. Livrables et restitution des résultats

- premières formes de restitution des résultats

cf. objectif 1 : suite aux inventaires faune/flore des zones urbaines de la commune, quelques premières espèces identifiées seront présentées dans le bulletin municipal (avec leurs caractéristiques et rôles pour la biodiversité)

cf. objectif 2 : la comparaison biodiversité des zones urbaines/biodiversité des MNIE pourra être présentée au grand public sous la forme d'expos photos, de projection de film, conférences ou d'actions dédiées vers le jeune public (école, CMJ) avec une restitution par les enfants.

- livrables réalisés ou en cours de réalisation

Un atlas de la biodiversité du bourg et des abords du bourg de la commune de Guipel.

5. Orientations / Recommandations de gestion du territoire par le conseil municipal

- plan d'action en faveur de la biodiversité de votre commune

cf objectif 3 : à la fin de l'élaboration de l'ABC, le conseil municipal prendra une délibération concernant des mesures d'aménagement ou gestion des espaces afin de faciliter le déplacement ou le maintien des espèces sur le territoire de la commune.

- actions mises en place pendant ou après l'ABC pour améliorer l'état de la biodiversité sur le territoire (mesures correctives ou incitatives)
- autre action

Projet de développement de l'ABC de la commune (soumis au FDB)

Suivant l'état d'avancement de votre ABC au sein des étapes précédentes, **veuillez préciser les prochaines actions que vous souhaitez mettre en place et pour lesquelles vous sollicitez un financement.**

Précisez par action prévue.

1) Titre/nature de l'action

Atlas du sentier découverte en lisière de bourg
(Projet en cours de réflexion).

2) Contexte et analyse des besoins

- A quels besoins/lacunes cette action répond-t-elle ?
-Implication des habitants pour leur faire prendre conscience des enjeux majeurs liés à l'environnement proche de chacun
-meilleure connaissance de la biodiversité communale.
- En quoi est-elle prioritaire dans votre démarche ABC ?
Elle fait suite aux actions engagées en faveur de l'environnement depuis 2009 sur la commune et permettrait d'en mesurer l'impact.
- Quel est le niveau d'exigence nécessaire pour l'action ?
Etre épaulé par des professionnels pour réaliser des inventaires (flore-habitat) et savoir en redonner la teneur auprès du grand public
- Autres informations

4) Moyens humains et financiers

- Quels sont les prestataires et autres acteurs qui seront impliqués (association locale, bureau d'étude, ressource interne, service civique, citoyens, etc) ?

Associations locales de protection de l'environnement (La Ragole, LPO 35, Bretagne Vivante, Eaux et Rivières, Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes), Fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine, communauté de communes, agriculteurs, syndicat de bassin versant de l'Ille et Illet, chantier d'insertion en espaces verts.

- **Evaluation du budget nécessaire à l'action :**

Il faudrait faire l'inventaire du secteur du sentier dans le cadre de l'ABC puis utiliser les résultats pour parler des espèces présentes (panneaux en bois) et pour faire des aménagements appropriés (nichoirs, petits passages à faune...). Donc il faut mettre 10 000 euros de budget (frais de fonctionnement et investissement compris).

- **Quelle est la part d'autofinancement ?**

Toutes les actions sont portées financièrement par la commune en cherchant l'équilibre financier. Il y a une forte implication des élus pour porter des actions peu chères mais efficaces.

- **Quelle est la part de financements extérieurs déjà acquis ? Source ?**

La communauté de communes du Val d'Ille propose un soutien sous forme d'ingénierie (frais de fonctionnement) pour la conception du sentier.

- **Quel est le montant de la part sollicitée auprès du FDB ?**

(Rappel : le *financement maximal pouvant être attribué par le FDB est de 5 000 €*)
5000 euros

- **A défaut de budget équilibré de l'action, qu'envisagez-vous comme autres sources de financement ?**

Le budget communal abondera le manque

5) Suivi / évaluation

Un appui financier et tous conseils spécialisés seront les bienvenus

6) Résultats et impacts

- **Quels sont les résultats attendus ?**

Une meilleure connaissance pour une meilleure prise en compte dans les documents futurs d'urbanisation ainsi qu'une meilleure valorisation du patrimoine nature communal. Possibilité de le mettre en valeur par des opérations de communication (tables d'orientation, visuels de description sur le terrain)

Éducation auprès des enfants des écoles en lien avec les enseignants (expos, films...)

- Comment la commune prévoit-elle de prendre en compte ces résultats dans la gestion de son territoire (prise en compte dans les plans d'aménagement, mise en place de mesures de protection incitatives, correctives...)?

Une meilleure connaissance pour une meilleure prise en compte dans les documents futurs d'urbanisation

- Autres valorisations (sensibilisation des citoyens, éducation...)?

7) Calendrier (échéances de la réalisation de l'action)

Sur les deux prochaines années

***Précision** : le fonds de soutien aux ABC n'a pas vocation à financer une action ponctuelle qui ne s'inscrirait pas dans une démarche ABC globale ayant pour objectif l'identification des enjeux biodiversité et leur prise en compte dans la gestion du territoire. C'est pourquoi, les actions soutenues par le FDB devront s'inscrire dans une démarche de réalisation complète des ABC. En cas de fortes limites budgétaires, il est plus pertinent que votre ABC soit planifié jusqu'à l'identification/hiérarchisation des enjeux, quitte à être moins ambitieux sur les inventaires écologiques. La précision et le nombre d'inventaires de votre ABC doit s'ajuster aux moyens attribués à ce dernier. Cet ajustement garantira des résultats concrets qui pourront être pris en compte dans la gestion du territoire de votre commune. Le financement isolé d'un inventaire n'aurait que peu d'intérêt. Dans cette perspective, la réalisation du diagnostic flore/habitat nous semble l'étape prioritaire pour identifier les enjeux.*

Intégration des actions financées par le FDB dans la démarche globale de votre ABC

1. A quel niveau s'inscrivent les actions pour lesquelles vous sollicitez le fonds de soutien aux ABC dans la démarche globale de l'ABC de la commune (position dans le planning global de votre ABC, avant et après quelle étape) ?
2. Comment envisagez-vous de finaliser l'ABC de la commune jusqu'à l'identification/hiérarchisation des enjeux (actions supplémentaires, moyens, échéances) ?

Petite commune de moins de 2000 habitants, nos moyens sont très limités en personnel qualifié quant aux problématiques environnementales. Néanmoins, la motivation est forte (personnes ressources intéressantes, de bonne volonté et capables de s'impliquer).

Notre besoin est d'abord méthodologique.

Cela nous permettrait d'avoir une démarche globale et d'obtenir ainsi plus rapidement des résultats

Notre objectif est de faire en sorte que chacun des habitants s'approprie et protège la biodiversité de notre territoire, se sente concerné par l'enjeu environnemental.

Annexes

Annexe 1 : Gestion différenciée des espaces verts communaux

Annexe 2 : Trame verte et bleue

Annexe 3 : Breizh bocage et 1 bébé 1 arbre

Annexe 4 : Syndicat mixte du bassin versant de l'Ille et de l'Illet

Annexe 5 : Fête de la nature

Annexe 6 : La nature de nos vergers

Annexe 7 : Café taille

Annexe 8 : Bruded

Annexe 9 : Charte de désherbage

Bibliographie

L'arbre et la haie – P. Bardel, JL Maillard et G. Pichard –PU Rennes
2008

Les haies rurales / Rôle, création et entretien – F Liagre – Editions
France agricole 2006

La flore d'Ille-et-Vilaine – Louis Diard - Conseil Général 35 – 2007

L'environnement en Bretagne – Cartes et chiffres clés – région
Bretagne – Edition 2014